

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2019-22**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2014/50/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux prescriptions minimales visant à accroître la mobilité des travailleurs entre les Etats membres en améliorant l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire;

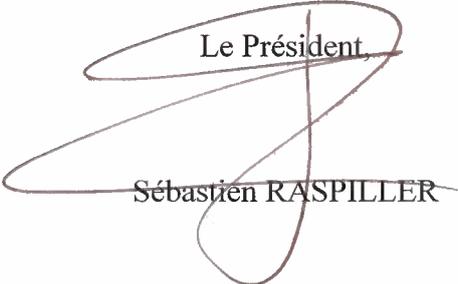
En ayant délibéré lors de sa séance du 23 mai 2019,

**Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé**

Fait le 23 mai 2019.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,

  
Sébastien RASPILLER